

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)**

- L'**enlèvement** du matériel ne peut avoir lieu qu'après émission et règlement de la facture.
- Toute **commande** ne peut être acceptée qu'après versement d'un **acompte**, représentant 30% du montant de la commande. Tout acompte versé fait acte de commande, il est non-remboursable.
- Le délai d'**enlèvement** du matériel commandé est d'un mois maximum à partir de la date à laquelle Humanis informe le client de la disponibilité du matériel. Passé ce délai, le matériel pourra être remis en vente.
- Humanis ne peut être tenu responsable des problèmes de **compatibilité** entre le matériel acheté et les périphériques ajoutés par la suite hors de notre atelier.
- Une **garantie** est établie pour 3 mois : elle court à partir de la date d'enlèvement du matériel. Elle donne droit à :
  - réparation ou remplacement des pièces défectueuses ;
  - restauration ou réinstallation à l'identique du système et des logiciels dans le cas où la détérioration du système et des logiciels découlerait exclusivement d'une panne matérielle.
- Le client est informé qu'Humanis ne peut être tenu responsable de la **perte de données ou de logiciels** au cours des interventions de maintenance, que ceux-ci soient contenus sur disques durs ou d'autres types de mémoire de masse.
- En cas de présence de logiciels autres qu'installés par nos techniciens, le client est tenu d'en posséder les licences originelles, ainsi qu'une sauvegarde de ses données. Il en accepte la suppression dans le cas d'un éventuel formatage de son ou ses disques durs.

**Il appartient au client de sauvegarder ses logiciels et ses données de manière régulière.**

- La **garantie n'est plus valable** dès lors que :
  - des pièces détachées (composants ou périphériques internes) non installées par nos techniciens sont ajoutées au matériel d'origine;
  - l'unité centrale est ouverte et la pastille de protection rompue.
- Le **délai de réparation** est d'une semaine en fonction des stocks disponibles. **Ce délai ne constitue donc en aucun cas un engagement contractuel.**
- Pour tout service après-vente (avec ou sans garantie), les réparations **ont lieu dans les ateliers d'Humanis** et le retour atelier (frais postaux, acheminement) reste à la charge entière du client.
- En cas de problème avec le matériel acheté, le client s'engage à téléphoner au numéro « Aide en ligne » du service client afin de **s'entretenir** avec un technicien pour le dépôt et/ou le diagnostic du matériel défectueux.
- L'appareil réparé ne sera restitué que sur **présentation du justificatif de dépôt SAV.**
- Tout **appareil non réclamé** dans un délai de trois mois à compter de la date de fin des réparations pourra être détruit, ceci dans un délai supplémentaire de deux semaines après que le client ait été averti par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Conformément à la loi (Bulletin Officiel du 7 avril 1990), les devis concernant des réparations de matériel hors garantie sont payants ; leur coût étant fonction des travaux envisagés (pièces et main d'œuvre) pour chaque réparation. Le coût du devis est réglé par le client lors du dépôt du matériel.
- Le **montant du devis** est déduit du prix de la réparation, si celle-ci a lieu. Dans le cas contraire, le montant du devis reste acquis au SAV d'Humanis.
- Toutes les **réparations** sont payables comptant, à l'enlèvement du matériel.
- Aucune des dispositions ci-dessus énumérées ne fait obstacle à l'application de la garantie légale (article 1641 et suivants du Code Civil).
- En cas de **litige**, le tribunal compétent est celui de la juridiction dont dépend Humanis, à savoir le Tribunal d'Instance de Strasbourg.